COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

28.VII1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: J.S./ 2003041 / Dossier 578

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation :	PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE,LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT
Classement :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence :	983132U36C1
Etablissement :	INSTIT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.E.R.I.A AV. EMILE GRYZON,1 1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   PROVINCIAL ET COMMUNAL

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   Dénomination : INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
   Adresse : Av. Emile Gryzon 1 à 1070 ANDERLECHT
   n° matricule : 2.003041
   n° de téléphone : 02/526.75.40

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code : 983132U36C

   (Ed1) PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation

   Enseignement supérieur de type court :

   catégorie : PEDAGOGIQUE

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

   Repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Programmes de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 4 pages

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes (50 min.)
- Sociologie de l'éducation à la santé, la sécurité et l'environnement	CT	30
- Psychologie du développement, de l'apprentissage et du changement	~~PRH~~ CT	32
- Méthodologie spéciale de l'éducation à la sécurité, la santé et l'environnement	CT (Méth. sp.)	32
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes.....	94

11. Date de la proposition du P.O. : 02. VI. 1993

Signature du :
Représentant du P.O. subventionné

Au nom de la députation permanente :
Le chef de service,

U. DE STERCKE

Transmis par le réseau
le : 02. VI. 1993

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable à condition de tenir compte des remarques V. annexe

Date : 21-06-1993 Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 16 JUIL. 1993 Signature :

J. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : **PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT** — 94 périodes

A. Principales finalités :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités spécifiques

1° Rendre les étudiants sensibles à l'importance d'une action éducative conjointe à la sécurité, la santé et l'environnement.

2° Amener les étudiants à déterminer les apports possibles et les limites d'une action éducative dans un contexte socio-professionnel donné.

3° Amener les étudiants à critiquer une action éducative en tenant compte de critères tels que l'adaptation de l'action au public-cible, le respect des grands principes de la psychologie de l'apprentissage et du changement.

4° Etant donné un besoin en formation dans le domaine de la sécurité, la santé et l'environnement, rendre les étudiants capables de construire une action éducative cohérente, adaptée à un public bien défini, en précisant les objectifs, le contenu, la méthodologie à utiliser.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

U.F. : PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — 94 périodes

Pour être admis en tant qu'étudiant régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit être :

- soit porteur d'un :

  * certificat homologué de l'enseignement secondaire supérieur;

  ou

  * diplôme de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale;

  ou

  * diplôme de candidat ou de licencié de l'enseignement supérieur de type long ou de l'enseignement universitaire.

- soit, âgé de 18 ans au moins et satisfaire à une épreuve d'admission portant sur les cours de :

  * Langue maternelle - Expression orale ou écrite - 3ème degré 315/94 (Organisation des Etudes, Service structures-programmes);

  * Sciences (biologie, physique, chimie) du 3ème degré de l'enseignement secondaire général (cours à 1heure/semaine dans chacune des trois disciplines) - références : 7/5006 et 7/5006 bis y compris les modifications (6ème chimie III/FB/RF/83/7/5151).

  Rem. : Trois mois avant chacune des sessions, les candidats pourront recevoir à l'institution organisatrice des épreuves :
  - copie des programmes actualisés;
  - une bibliographie des ouvrages de référence.

- soit, avoir une expérience de trois ans au moins dans le domaine de la sécurité d'une entreprise ou d'un service public (une attestation de la Direction de l'entreprise ou du Chef de service est requise).

  Rem. : Les étudiants admis à cette unité de formation, sous cette seule condition (expérience professionnelle) sont avertis qu'ils ne pourront prétendre au diplôme délivré à l'issue de la section.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

U.F. : PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — 94 périodes

Il n'y a pas de recommandation particulière pour la constitution des groupes. Toutefois, pour les cours classés méthodologie spéciale, il faut éviter de dépasser 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE COURS

U.F. : PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — 94 périodes

A. SOCIOLOGIE DE l'EDUCATION A LA SECURITE LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — 30 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants :

- justifier et illustrer l'intérêt, l'importance d'une éducation conjointe à la sécurité, la santé et l'environnement;
- retracer et comparer l'évolution des trois secteurs d'éducation (à la sécurité, à la santé et à l'environnement) par rapport à leurs buts, moyens, acteurs, méthodes et effets;
- déterminer et évaluer les apports et les limites d'une action éducative dans un contexte socio-professionnel donné.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants seront amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1° Motifs et objectifs d'une éducation intégrant les aspects de sécurité, de santé et d'environnement :

- participer à la qualité totale dans le temps et dans l'espace;
- anticiper les effets cumulatifs et boomerang des nuisances et pollutions, et développer des actes de prudence;
- accroître l'efficacité technique et humaine de la prévention;
- réduire la part du curatif (traitement des nuisances, dégradations, maladies);
- développer des valeurs de responsabilité, d'action et de participation, de solidarité, développement et autonomie.

Analyser les atouts et les limites de l'éducation comme outil d'action et de changement.

2° Approche comparative des origines et trajectoires de l'éducation et des formations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement :

- contextes d'émergence, analyse de besoins, commanditaires, budget, structures;
- objectifs, méthodologie, contenu;
- formateurs, prestataires;
- bénéficiaires;
- effets.

3° Les formations actuelles

4° La position des différents partenaires sociaux et politiques

B. PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT, DE L'APPRENTISSAGE, ET DU CHANGEMENT — 32 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, étant donné un problème d'éducation à la sécurité, la santé et l'environnement, les étudiants seront capables de :

- définir les caractéristiques, en termes d'acquisition, du public-cible auquel les formateurs seront confrontés;
- élaborer une stratégie d'apprentissage adaptée au public-cible en tenant compte des aspects théoriques et pratiques contenus dans le cours de psychologie du changement.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1° PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

- Acquisitions physiques, cognitives et affectives.
- Ordre chronologique de ces acquisitions.
- Modes d'établissement de ces acquisitions.
- Influences possibles du monde extérieur et leurs conséquences.

2° PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE

- Concept d'apprentissage.
- Principales théories de l'apprentissage.
- Aspects pratiques d'apprentissage : - chez l'adulte;
  - chez l'enfant;
  - en groupe.

3° PSYCHOLOGIE DU CHANGEMENT

- Théorie du changement.
- Types de changements : - personnel;
  - social.
- Résistance au changement et enjeux d'une politique de prévention.
- Appplications pratiques.

C. METHODOLOGIE SPECIALE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

32 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants :

- construire une action éducative appropriée par ses objectifs, sa méthode, son contenu, pour un public bien défini;

- définir, à partir d'une situation concrète, les étapes d'une pédagogie de projet et de résolution de problèmes;

- construire, pour une thématique de sécurité/santé/env. donnée, une grille d'interview et un questionnaire.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1° Bases de pédagogie et de méthodologie générale :

- sensibiliser, informer, former;
- analyse de besoins;
- définition de finalités et d'objectifs;
- délimitation des contenus;
- évaluation (y compris la construction d'outils);
- réajustements.

2° Principes d'une éducation à la sécurité, la santé et l'environnement :

- approche expérientielle (observation, expérience, réflexion sur les significations et les valeurs);

- approche globale (prendre en compte la transversalité entre les disciplines, les interrelations entre les facteurs, la relativité quantitative et qualitative);

- approche impliquante et opérative : conduire à une participation responsable, à des actions et/ou changements sociaux, économiques, politiques et techniques.

3° Pédagoie du projet

4° Pédagogie de la résolution de problèmes

5° Logique de motivation : incitative, répressive, oppressive/dramatisante

6° Outils psycho-sociologiques utilisés à des fins de formation (analyse des besoins, outils de formations proprement dit, évaluation des effets de la formation) :

- les entretiens individuels et de groupe;
- les enquêtes et questionnaires.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

U.F. : PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — 94 périodes

L'évaluation portera sur deux aspects :

1° Etant donné un problème concret de besoin en éducation à la sécurité, la santé et l'environnement, l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme en :

- situant le problème dans le contexte général de l'éducation à la santé, la sécurité et l'environnement;
- transposant les différents aspects du besoin en éducation en termes d'objectifs à atteindre;
- comparant les positions des différents partenaires sociaux et politiques face au problème posé;
- définissant et présentant ses positions personnelles face au problème posé.

2° Etant donné un problème concret d'éducation à la sécurité, la santé et l'environnement, l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme en :

- proposant une stratégie d'apprentissage cohérente, efficace et bien adaptée au public-cible;
- tenant compte des données théoriques et pratiques contenues dans les cours de psychologie de l'apprentissage, de psychologie du changement et de méthodologie spéciale.

ANNEXE 6

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

U.F. : PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — 94 périodes

Pour les cours repris dans cette unité de formation, il sera fait appel à des professeurs.

Annexe :

PRINCIPES DE BASE DE L'EDUCATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT .

INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
Avenue Emile Gryson, 1
1070 BRUXELLES
Code:98 31 32 U 36 C1
dossier 578 U

Classement des cours:
Le cours de psychologie du développement, de l'apprentissage et du changement est un cours qui participe à la qualification visée par cette formation elle doit donc être classée comme cours technique.

Annexe 5:
Le niveau de réussite n'est pas prévu, il suffit d'ajouter
au 1°, premier alinéa **l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme" en:**
- situant ...
- transposant...
-comparant...
-définissant et présentant...

2° ... l'étudiant **prouvera qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme**
en proposant une statégie ..
en tenant compte des données...

Louise GOTOVITCH

21 -06- 1993